

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 5 novembre 2018 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Christian Lebel

Mme Anne-Marie Asselin

M. Reynald Cormier

M. Éric Lachance

Ainsi que:

M. Marc Lachance, Directeur général et
Secrétaire-trésorier
dix (10) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11062)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – règlement sur programme de crédit de taxes à l'investissement
5. Dépôt et adoption du projet de règlement # 511-2018 – programme crédit de taxes à l'investissement
6. Avis de motion – règlement relatif à la vidange des installations septiques
7. Dépôt et adoption du projet de règlement # 512-2018 – relatif à la vidange des installations septiques
8. Dépôt et adoption projet de règlement # 510-2018 – concernant les animaux
9. Demande en zone PIIA – 274 boulevard 138: affichage
10. Demande en zone PIIA – 272 ave Royale: agrandissement bâtiment principal
11. Adoption du budget 2019 de l'aréna Côte-de-Beaupré
12. Demande de prolongation – Politique de la famille et des aînés
13. Appui plate-forme de compostage régionale de la MRC de La Côte-de-Beaupré
14. Demande de contribution à la fête de Noël des pompiers
15. Demande d'aide financière – formation des pompiers volontaires
16. Prêt de salle – Club Le Sapin d'Or
17. Gala Reconnaissance – achat de billet
18. Mandat en architecture pour un futur bâtiment au parc des loisirs
19. Contribution publicitaire – Club Le Sapin d'Or
20. Calendrier des séances du Conseil municipal pour 2019
21. Prêt de salle – Groupe Caléro
22. Travaux supplémentaires – garage municipal
23. Pincés de désincarcération
24. Correspondances et divers
25. Paiement des comptes
26. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11063)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 1^{er} octobre ainsi que celles de la session spéciale du 16 octobre 2018 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que le sondage, en lien avec le dossier sur la politique des familles et aînés, sera disponible en ligne et version papier lors de la prochaine semaine et il invite le partage de l'information pour que le plus de gens possible remplissent le sondage.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que, dû à la démission de certains intervenants et surtout de la directrice de la Maison des jeunes, celle-ci est dans l'obligation de fermer indéfiniment. Ils profiteront donc de cette situation pour procéder à une restructuration et l'embauche dans un avenir assez rapproché. Ils prévoient une réouverture aussitôt que le tout sera réglé.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré a reçu une candidature au poste de Secrétaire-trésorier et que des entrevues seront réalisées dans les prochains jours.

4. AVIS DE MOTION

Règlement sur programme de crédit de taxes à l'investissement (Avis # 11064)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai et déposerai, lors d'une assemblée, un règlement pourvoyant à créer un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises commerciales et industrielles.

Mme Anne-Marie Asselin

5. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 511-2018

Programme de crédit de taxes à l'investissement (Rés. # 11065)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire favoriser le développement du secteur commercial et industriel sur son territoire ;

Considérant qu'il entend ainsi pourvoir au maintien et à la création d'emplois ;

Considérant qu'il y a lieu pour ce faire d'implanter un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises ;

Considérant l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1) ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce conseil ;

Considérant que le projet de règlement # 511-2018 a dûment été expliqué devant le Conseil municipal à cette même séance ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 511-2018 établissant un programme de crédit de taxes à l'investissement pour certaines entreprises commerciales et industrielles.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. AVIS DE MOTION

Règlement relatif à la vidange des installations septiques (Avis # 11066)

Je soussigné, Reynald Cormier, Conseiller, donne avis que je présenterai et déposerai, lors d'une assemblée, un règlement relatif à la vidange des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Reynald Cormier

7. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 512-2018

Relatif à la vidange des installations septiques (Rés. # 11067)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge nécessaire, et dans l'intérêt public, d'adopter un règlement afin de contrôler la vidange des installations septiques ;

Considérant que, par le fait même, ledit Conseil désire s'assurer que tous les propriétaires d'immeubles effectuent l'entretien de leurs installations septiques conformément aux exigences reconnues en la matière ;

Considérant qu'il est plus efficace que la Municipalité prenne en charge la vidange des fosses septiques pour s'assurer de la conformité des installations mais aussi de l'efficacité de celles-ci ;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales donne le pouvoir à la Municipalité d'adopter le présent règlement ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à cette même séance de ce conseil ;

Considérant que le projet de règlement # 512-2018 a dûment été expliqué devant le Conseil municipal à cette même séance ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 512-2018 relatif à la vidange des installations septiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

8. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 510-2018

Concernant les animaux (Rés. # 11068)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge opportun, et d'intérêt public, d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus aux fins de régir la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la Municipalité ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 août 2018 ;

Considérant que le projet de règlement a été dûment expliqué devant le Conseil municipal lors de cette même séance ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 510-2018 concernant les animaux sur le territoire municipal et applicable par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Sûreté du Québec.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

9. DEMANDE EN ZONE PIIA – 274 BOULEVARD 138
Affichage (Rés. # 11069)

Considérant la demande de permis déposée par le nouveau propriétaire de l'immeuble situé au 274 boulevard 138 visant le remplacement de l'affiche présente en marge avant du bâtiment principal ;

Considérant que la demande de permis vise le remplacement de l'affiche qui sera située à moins de 100 mètres de l'emprise du boulevard 138 ;

Considérant que le remplacement ou la modification d'une enseigne présente à moins de 100 mètres de l'emprise du boulevard 138 est assujéti au chapitre 4 du règlement # 500-2017 « Règlement relatif au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale », via l'article 4.29 ;

Considérant que l'affiche visée par la présente demande ne sera présente que temporairement ;

Considérant que le requérant de la présente demande a été avisé qu'il lui faudra faire une nouvelle demande de permis, elle aussi assujéti au PIIA # 500-2017, pour la mise en place d'une affiche permanente servant au remplacement de l'affiche temporaire visée par la présente demande ;

Considérant que la demande respecte la réglementation ayant cours sur notre territoire ;

Considérant l'analyse et la recommandation que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont effectuées de ce dossier lors de leur rencontre du 23 octobre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée par le nouveau propriétaire de l'immeuble situé au 274 boulevard 138 pour l'affichage temporaire et ce, tel que présenté.

10. DEMANDE EN ZONE PIIA – 272 AVENUE ROYALE
Agrandissement du bâtiment principal (Rés. # 11070)

Considérant que la propriétaire du 272 avenue Royale a déposé une demande de permis afin d'ajouter un solarium couvrant une partie de la galerie arrière de sa résidence ;

Considérant que la demande de permis constitue un agrandissement de la surface habitable de la résidence ;

Considérant que la demande de permis est assujéti au chapitre 5 du règlement # 500-2017 via l'article 5.2-3 dudit règlement ;

Considérant que les plans déposés démontrent clairement que les travaux demandés par la demande de permis ne constituent pas un agrandissement de la résidence dans les marges latérales de la construction ;

Considérant que la demande respecte la réglementation ayant cours sur notre territoire ;

Considérant l'analyse et la recommandation que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont effectuées de ce dossier lors de leur rencontre du 23 octobre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande de permis déposée par la propriétaire du 272 avenue Royale afin d'ajouter un solarium couvrant une partie de la galerie arrière de sa résidence et ce, tel que les plans déposés.

11. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11071)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré avec des revenus de 597 824 \$ et des dépenses équivalentes. La quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'établirait pour l'année 2019 à 23 909 \$; soit en très légère baisse à comparer à l'année 2018.

12. DEMANDE DE PROLONGATION Politique de la famille et des aînés (Rés. # 11072)

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a subi un retard important relatif à la livraison du portrait du milieu en regard de la famille et des aînés ;

Considérant que le processus de rédaction de la Politique de la famille et des aînés nécessite une prolongation du délai initial prévu ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande une prolongation de délai fixé au 31 janvier 2020 auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration de la Politique de la famille et des aînés de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. APPUI PLATE-FORME DE COMPOSTAGE RÉGIONALE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 11073)

Considérant que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit qu'il sera interdit d'éliminer les matières organiques d'ici 2020 ;

Considérant que cette interdiction pourrait se traduire par des pénalités financières liées au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* grâce auquel les municipalités de la Côte-de-Beaupré ont reçu 224 868 \$ en 2017 ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté sa Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles le 2 novembre 2016 et un plan d'action sur un horizon de dix (10) ans comprenant l'implantation d'un site de compostage ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré a confié, en 2017, un mandat à la firme Solinov afin de réaliser une *Analyse comparative de scénarios de collecte et de traitement des matières organiques pour la MRC de La Côte-de-Beaupré* ;

Considérant que l'étude de Solinov recommande d'analyser plus en profondeur deux options, soient : « transport et traitement à un site de compostage externe (Saint-Henri-de-Lévis) » et « transport et traitement à un site de compostage à la MRC (Saint-Tite-des-Caps) » ;

Considérant que l'option de traitement à un site de compostage territorial nécessite que la MRC s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'exclusion de la zone agricole pour une superficie de huit (8) hectares située sur le territoire de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que l'emplacement visé pour l'implantation du site de compostage n'est pas susceptible d'engendrer des impacts négatifs sur le territoire et les activités agricoles en raison de sa localisation par rapport aux exploitations agricoles existantes et que le projet ne créerait pas de nuisances au voisinage ;

Considérant que la résolution n° 2018-05-87 du Conseil de la MRC autorise la MRC à :

- négocier l'acquisition des terrains situés dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;
- obtenir l'aval de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps relativement à l'emplacement choisi ;
- poursuivre la demande à la CPTAQ pour l'exclusion de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la MRC a étudié treize (13) sites potentiels pour l'implantation de la plate-forme de compostage et que seul celui situé à Saint-Tite-des-Caps répond aux critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Considérant que la MRC a fait réaliser une étude de dispersion atmosphérique des odeurs et que les résultats confirment la capacité de support du site à prendre en charge les odeurs pouvant être générées par les opérations de compostage assurant ainsi le respect des exigences du MDDELCC en regard de la prévention des nuisances d'odeurs aux plus proches éléments sensibles ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la MRC de La Côte-de-Beaupré dans le choix de l'emplacement de la plate-forme de compostage régionale et dans sa demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, sous condition que des modalités de dédommagement financier soient conclues entre la MRC et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

14. DEMANDE DE CONTRIBUTION À LA FÊTE DE NOËL DES POMPIERS (Rés. # 11074)

Considérant la demande de contribution que le Chef-pompier du service de sécurité incendie a fait parvenir au Conseil municipal pour l'organisation d'une fête de Noël pour les pompiers ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de contribuer financièrement à la fête de Noël du service de sécurité incendie (SSI) qui sera organisée pour les pompiers volontaires de la Municipalité. La somme versée sera de 210 \$; ce qui équivaut à environ 10 \$ par pompier.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Formation des pompiers volontaires (Rés. # 11075)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte-de-Beaupré en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers volontaires dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et qu'il transmette cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

16. PRÊT DE SALLE – CLUB LE SAPIN D'OR (Rés. # 11076)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt, à titre gratuit, d'une salle pour la tenue des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Club Le Sapin d'Or qui se tiendront d'octobre 2018 à avril 2019, selon la cédule présentée.

17. GALA RECONNAISSANCE – ACHAT DE BILLET (Rés. # 11077)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'un billet, au nom d'Anne-Marie Asselin, Conseillère, pour le Gala Reconnaissance du CLD de la Côte-de-Beaupré au coût de 90 \$, taxes incluses. Ce gala aura lieu le 1^{er} novembre 2018 au Centre Multifonctionnel de Beaupré. Quant au Maire, celui-ci est autorisé à représenter la Municipalité, à titre gratuit, car son billet lui est offert par le CLD.

18. MANDAT EN ARCHITECTURE POUR UN FUTUR BÂTIMENT AU PARC DES LOISIRS

Suite à des discussions internes et des demandes d'informations supplémentaires, qui sont requises dans le but de prendre une décision plus éclairée, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

19. CONTRIBUTION PUBLICITAIRE – CLUB LE SAPIN D'OR (Rés. # 11078)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une contribution financière, dans le bottin publicitaire de motoneiges 2018-2019, du Club Le Sapin d'Or. La publicité choisie sera pour 1/3 de page en couleur au coût de 150 \$ plus taxes.

20. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2019
(Rés. # 11079)

Considérant l'adoption du projet de loi # 82 obligeant toute municipalité à établir, par résolution, un calendrier des séances ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De fixer les dates suivantes, pour l'année 2019, concernant les séances régulières du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps :

14 janvier	06 mai	03 septembre
04 février	03 juin	07 octobre
04 mars	02 juillet	04 novembre
01 avril	05 août	02 décembre

Il est à noter que ces assemblées se tiennent à l'Hôtel de ville située au 5 rue Leclerc, à compter de 20 heures.

21. PRÊT DE SALLE – GROUPE CALÉRO

Suite à certaines informations et discussions de dernières minutes, qui ont eu lieu entre les membres du Conseil municipal, ce point sera traité différemment et ultérieurement.

22. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – GARAGE MUNICIPAL

Suite à des discussions internes et des demandes d'informations supplémentaires, qui sont requises dans le but de prendre une décision plus éclairée, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

23. PINCES DE DÉSINCARCÉRATION (Rés. # 11080)

Considérant les approches effectuées par la Ville de Beauré afin de continuer à offrir le service des pinces de désincarcération sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant les récentes discussions que le Maire a eues avec les autres Maires, dont celui de la Ville de Beauré, sur de possibles répartitions des coûts ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est favorable à une future entente avec la Ville de Beauré dans le but de continuer à offrir le service des pinces de désincarcération sur notre territoire. Des négociations devront avoir lieu, sur la meilleure méthode possible de répartition des coûts, dans le but de satisfaire chaque municipalité partie à l'entente. Si de possibles subventions sont disponibles, pour financer le changement d'équipements, celles-ci devront être appliquées pour réduire les coûts à répartir.

24. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre des membres du Comité des loisirs, adressée aux élus municipaux, sur l'importance de reconstruire le bâtiment de la pergola.
- Une lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui demande à la Vice-première ministre et Ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, de voir à aider financièrement les municipalités dans le paiement de leur quote-part des services de la Sûreté du Québec.
- Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) confirmant l'acceptation du règlement d'emprunt # 508-2018 de la Municipalité.
- Le budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et les quotes-parts qui seront à la charge des municipalités.
- La liste des interventions du service de sécurité incendie (SSI) pour le mois de septembre.
- Le procès-verbal de la bibliothèque Emma-Duclos de leur réunion du 24 septembre dernier.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de septembre 2018 de la bibliothèque Emma-Duclos.

25. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11081)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'octobre 2018 et totalisant la somme de 82 186,75 \$.

Salaires

Pér. du 30/09 au 06/10	11 303,03 \$	Pér. du 07/10 au 13/10	6 300,27 \$
Pér. du 14/10 au 20/10	6 291,77 \$	Pér. du 21/10 au 27/10	6 551,46 \$
Pér. du 28/10 au 03/11	6 596,51 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11082)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 02.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier